



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

GRETA

Question écrite n° 131517

Texte de la question

Mme Annick Le Loch attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur les inquiétudes exprimées par les personnels du réseau des GRETA au regard des menaces que la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 relative à la simplification et à l'amélioration du droit fait peser sur l'avenir du service public de la formation continue. Opérateur national majeur de la formation continue, le réseau des GRETA constitue un outil essentiel pour l'égalité d'accès des salariés et demandeurs d'emploi à la formation dans la mesure où il est fondé sur un maillage territorial dense. Ainsi, quelque 500 000 personnes par an, ouvriers et employés pour la plupart, bénéficient, grâce au GRETA, d'une offre de formation continue de proximité. Or les dispositions de la loi du 17 mai 2011 risquent de conduire à une externalisation-privatisation de cette offre de formation pour adultes en modifiant le statut juridique des GRETA et en n'assurant pas leur viabilité financière. Par voie de conséquence, cette réforme est constitutive d'une remise en cause de la situation statutaire des personnels du réseau des GRETA et une négation de ce qui est pourtant un service public d'utilité sociale. Aussi, elle lui demande de lui indiquer dans quelle mesure il entend mener une concertation réelle avec les professionnels concernés, oeuvrer à la pérennisation des GRETA et garantir leur appartenance au service public de l'éducation.

Données clés

Auteur : [Mme Annick Le Loch](#)

Circonscription : Finistère (7^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 131517

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 3 avril 2012, page 2652

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)